

Migrations, étrangers, réfugiés, sans-papiers, frontières, racisme, ostracisme, exclusion :



LA DIGNITÉ
de chaque
personne ne
se discute pas...
**ELLE SE
RESPECTE.**

à **DIJON**
le **2^{ÈME} MARDI**
DE CHAQUE MOIS
PLACE F. RUDE
→ de **18h à 19h.**

CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ
DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE,
EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE
MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN personnalistes et citoyens ; LDH ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; Personnes à titre individuel.

La France a perdu sa carte d'identité nationale et son passeport est périmé. Le zinzin médiatique et le vertige électoral de quelques-uns ont fait perdre le Nord à tout le monde. À peine prononcé le mot migrant ou immigré que « Liberté - Égalité - Fraternité » se transforme, par fainéantise ou idéologie, en « peur indifférence - humiliation et répression ».

En matière de respect des personnes, du droit national et international et des valeurs qui fondent notre République, les engagements de la société française vis-à-vis des étrangers ne sont pas tenus. Pire parfois : ils sont bafoués, avec des conséquences dramatiques. En étant incapable de faire la place qui revient à un être humain, c'est-à-dire lui permettre d'accéder aux droits dont il est censé disposer, la France, patrie des droits de l'homme, a perdu son message à vocation universelle.

Elle ne sait pas, elle ne sait plus, quelle est sa place dans le monde. Même, les droits de l'enfance sont écornés dans notre pays dès qu'il s'agit de ceux des étrangers. Les femmes représentant plus de 50 % des personnes migrantes sont également en grand danger et en mal de protection : elles sont les premières victimes de la mollesse ou de la non-application du droit national.

Nous sommes à la dérive. Collectivement...

La déclaration des droits de l'Homme de 1789 dit, dans son article premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Traduction : les Français naissent avec des droits en France et à l'étranger. Les étrangers naissent avec des droits à l'étranger et en France. N'en déplaise aux Français en parfaite méconnaissance de la Constitution et du droit national du pays auquel ils se disent appartenir...

En conséquence, il faut passer dans notre pays d'une solidarité empêchée à une solidarité facilitée, encouragée et reconsidérée. Le « délit de solidarité » ne doit plus exister dans notre pays qui reconnaît la fraternité comme un principe à valeur constitutionnelle. Par ailleurs, il faut stopper le discours lénifiant sur les associations entravant le travail des services de l'État : quand l'État se fourvoie, elles doivent continuer de le dire et de s'opposer.

La réponse à l'incapacité de l'État à agir dignement se trouve dans un contrat de confiance avec les associations, lequel passe par leur financement à hauteur de la mission qu'elles remplissent pour le compte de l'autorité publique.

Extrait du rapport parlementaire de Sonia Krimi (députée de la Manche) sur la politique migratoire française publication 10 novembre 2021